

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 13 JUIN 2016

Etaient présents sous la présidence de Francis ERARD :

Raynald Royère, Christian Coignot, Denis Philippe, Marcel Spilmann, Vincent Blanchot, Jean-Michel Berthelot

Etaient absents excusés :

Jean-Pierre Brunet donne pouvoir à Jean-Michel Berthelot

Jean-Pierre Gatouillat

1/ approbation du PV de la dernière séance

Sur proposition du Président, le comité syndical approuve à l'unanimité le PV de la réunion du 2 mai 2016.

2/ désignation d'un secrétaire de séance

Sur proposition du Président et après appel de candidature, Mr Christian Coignot est élu secrétaire.

3/ schéma départemental de coopération intercommunale : avis du comité syndical

Le Président donne lecture de la lettre en date du 28 avril 2016 par laquelle Mme La Préfète de l'Aube lui notifie son intention de dissoudre le syndicat intercommunal de Grange l'Evêque à compter du 1^{er} janvier 2017 et invite le comité syndical à délibérer sur ce projet de dissolution.

Le comité syndical émet à l'unanimité un avis défavorable à cette dissolution et demande que cet avis soit argumenté de la façon suivante :

Il souhaite reprendre l'historique de ce syndicat et la motivation qui a animé à l'époque les élus et qui justifie aujourd'hui de le faire perdurer.

Le syndicat intercommunal de Grange l'Evêque a été créé il y a près de 40 ans entre les communes de Saint Lyé et Macey pour gérer « la construction, l'extension et la gestion de l'école ». En 1989, le syndicat a vu ses compétences élargies (entretien des locaux et biens, travaux d'assainissement et de voiries). Le syndicat prend alors le nom de « syndicat intercommunal de Grange l'Evêque ». En 2003, le syndicat continue d'élargir ses compétences (gestion administrative, financière et patrimoniale du hameau, amélioration et extension des infrastructures dans le domaine des biens d'usage public, de la voirie et de son assainissement, gestion des OM). Cette dernière compétence a été transférée à un EPCI en 2006. Enfin, en 2010, les statuts du syndicat ont été modifiés pour ne plus garder que la prise en charge des frais de fonctionnement du hameau et les dépenses d'investissement sur les biens communs des deux communes. Le comité syndical s'accorde à dire que le supprimer reviendrait à retrouver une situation antérieure, où aucune gestion commune n'existait et où toutes les affaires étaient traitées au cas par cas, sans suivi, ni logique de fonctionnement.

Il interpelle Mme La Préfète sur le fait que supprimer le hameau aurait pour conséquence d'éloigner les évêchats de leurs élus et des services offerts (7km séparent Grange l'Evêque des communes de Macey et Saint Lyé). Or, un des objectifs de la loi NOTRe est de clarifier l'organisation territoriale pour faciliter entre autres l'accès des citoyens au service public et répondre au mieux à la satisfaction de ses besoins. Un autre objectif de cette loi, est de rendre efficace chaque euro dépensé. La suppression du SIGE entraînerait un surcoût pour les deux communes qui devront délocaliser par exemple le service chargé de l'entretien du hameau (espaces verts, bâtiments etc....).

Le comité syndical insiste sur la sérénité et la cohésion qu'apportent le syndicat aux habitants du hameau compte tenu du contexte particulier rencontré depuis plusieurs années et lié à la demande d'un collectif pour la création de la commune de Grange l'Evêque ou le rattachement du hameau à la commune de Saint Lyé. A ce sujet, le comité syndical exprime une vive inquiétude sur l'avenir, dans la mesure où le collectif semble plus déterminé que jamais, au risque de diviser les habitants.

Enfin, le comité syndical tient à attirer l'attention de Mme La Préfète sur la situation atypique du hameau sur le Département voire sur le territoire entier, qui regroupe sur une même entité géographique, deux parties de communes différentes qui présentent une continuité territoriale. Il signale à ce propos que Mme La Préfète a bien su tenir compte de la particularité du RPI de Macey-Montgueux-Grange l'Evêque en renonçant à procéder à sa fusion avec le RPI de Saint Benoit sur Seine.

Le comité syndical dans son ensemble invite Mme La Préfète à venir le rencontrer sur le terrain pour prendre conscience d'une réalité quotidienne qui ne peut pas ne pas être prise en compte.

4/ festivités

Le Président sollicite une dernière fois le comité syndical sur l'organisation des festivités du 14 juillet. Celui-ci ne retient pas cette idée au motif que ces deux dernières années, les évêchats n'ont pas fait preuve d'un réel engouement pour y participer. Il renvoie ceux qui le souhaitent aux festivités organisées par les communes de Macey et Saint Lyé.

Informations et questions diverses

- Le président signale plusieurs incivilités sur le hameau et particulièrement des pneus crevés
- Le Maire de Macey informe l'assemblée qu'il va soumettre au conseil municipal la signature d'un protocole sur la participation citoyenne en collaboration avec la gendarmerie de Barberey St Sulpice. Le Maire de Saint Lyé, précise à ce sujet, qu'il organisera une réunion d'informations en septembre .
- Jean-Michel Berthelot souhaite réagir une nouvelle fois sur le manque d'entretien des trottoirs. Il aimerait qu'une solution soit trouvée, compte tenu que le personnel du SIGE ne peut pas l'assumer à lui seul et qu'il ne faut plus utiliser de produits phytosanitaires. Il voudrait que les riverains concernés soient sollicités pour réaliser l'entretien de leurs trottoirs devant chez eux. Le Maire de Macey pense quant à lui que celui-ci relève de la compétence des collectivités.

Le Président,

Francis ERARD